



## **AVIS D'ENQUÊTE DE CLASSEMENT**

Le PRÉSIDENT DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR informe le public qu'il sera procédé, en exécution de l'arrêté métropolitain en date du 19 juillet 2022, à une enquête publique sur le classement de la rue Père Joseph Bertaina, à NICE, dans le réseau des voies métropolitaines.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés :

**Mairie de Nice – Territoire Cœur de Nice – 21 rue d'Angleterre - 06364 NICE CEDEX 4**

Afin que chacun puisse en prendre connaissance, tous les jours sauf samedis, dimanches et jours fériés,

**du lundi 12 septembre au vendredi 30 septembre 2022 inclus,**

du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h45.

En outre, Monsieur Antoine MASCARELLO, désigné en qualité de Commissaire Enquêteur, recevra les observations du public, à la mairie de Nice – Territoire Cœur de Nice :

**Le lundi 12 septembre 2022, de 9h00 à 12h00 et  
le vendredi 30 septembre 2022, de 14h00 à 16h30.**

Toutes observations pourront être consignées sur le registre mis à la disposition du public ou adressées par écrit au commissaire enquêteur (Mairie de Nice – Territoire Cœur de Nice – 21 rue d'Angleterre - 06364 NICE CEDEX 4), qui les joindra au registre.